



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site i/nترنت : www.stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr :	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) (Tél : 03 88 08 24 64) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 15/01 et le 29/01
Collecte des conteneurs à verres :	Semaines paires : lundis dans la matinée
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

UN MOIS DE DÉCEMBRE BIEN REMPLI...

Inauguration de la borne de la 2^e DB : vendredi 28 novembre 2014

Il y a 70 ans, le 30 novembre 1944, Stotzheim a été libéré par la 2^e Division Blindée commandée par le général Philippe Leclerc de Hautecloque.

La mise en place de bornes le long de cette voie permet de matérialiser les routes empruntées par la 2^e DB. C'est en 2004 à St Martin de Varreville (où débarquèrent le 1^{er} août 1944 les unités de la Division Leclerc) que la première borne a été inaugurée. Depuis, plus de 50 villages ont acquis ce symbole.

L'inauguration de la borne de Stotzheim a eu lieu **vendredi 28 novembre 2014** en présence du général Pormenté, de Mme Penet (épouse d'un libérateur de Stotzheim en 1944 : Jean Penet), de la délégation de la 2^e DB, des anciens combattants, du maire et de membres du conseil municipal, des enfants de l'école élémentaire et de la population du village.

Les enfants avaient préparé des poèmes et, au final, l'ensemble de l'assemblée a entonné la Marseillaise. Ce fut une cérémonie émouvante qui s'est terminée à la mairie avec le verre de l'amitié.





Fête de Noël de nos aînés :

dimanche 14 décembre 2014

Comme chaque année, la commune a **invité ses aînés à fêter Noël.**

Les « nouveaux » furent les membres de la classe 1944 qui ont eu 70 ans cette année.

M. le Maire a souhaité la bienvenue à tous et a retracé les travaux réalisés au courant de l'année écoulée ainsi que les événements qui ont marqué l'année 2014.

Après un repas copieux et des souvenirs échangés tout au long de l'après-midi, les chants ont su prolonger l'ambiance de Noël.

Un grand merci à l'ACASL pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

Un merci également à toute l'équipe municipale qui a su rendre cette fête chaleureuse.



Le Maire,
Jean-Marie KOENIG

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2014

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Marc HARRER, Valérie HIRTZ et Philippe SCHMITT

*Procuration : Marc HARRER à Michèle FETZER
Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER
Philippe SCHMITT à Didier METZ*

N° 1

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

- Vu le courrier de GROUPAMA du 19/11/2014 relatif au renouvellement 2015 du contrat VILLASSUR 01993360K, l'offre MISCO et le renouvellement des contrats d'assurances des véhicules communaux, avec effet au 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 4 ans avec résiliation annuelle du contrat sous condition d'un préavis de 4 mois,
- Vu les avenants proposés pour l'assurance des véhicules communaux,
- Vu la consultation organisée revenue infructueuse, aucune réponse n'ayant été réceptionnée,
- Considérant qu'il est nécessaire de souscrire des contrats d'assurances,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de renouveler les contrats d'assurances avec GROUPAMA ALSACE pour les contrats proposés, à savoir VILLASSUR 01993360K, MISCO et les contrats d'assurance des véhicules communaux,
- DIT que la liste des locaux municipaux assurés devra être rectifiée,
- DIT que l'immatriculation mentionnée dans le contrat pour le tracteur communal RENAULT comporte une erreur ; en effet, l'immatriculation n'est pas le 781ZG68 mais le CF-285-VJ,
- CHARGE le Maire de prendre rendez-vous avec Mme KHERCHACHE de Groupama Grand Est pour discuter de ces différents points et vérifier les types de contrats pour les véhicules communaux,
- AUTORISE le Maire à signer les contrats à intervenir avec effet au 1er janvier 2015 pour une durée de 4 ans avec résiliation annuelle du contrat sous condition d'un préavis de 4 mois ainsi que les avenants pour l'assurance des véhicules communaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DEMANDE D'ATTRIBUTION RÉTROACTIVE DE LA SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ASSOCIATION DE PÊCHE DE STOTZHEIM

- Vu le courrier reçu en date du 20 octobre 2014 par lequel l'Association de Pêche demande à la Commune le versement rétroactif, à titre exceptionnel, de la subvention communale des quatre dernières années,
- Vu le courrier reçu en date du 3 novembre 2014 par lequel l'Association de Pêche de Stotzheim transmet à la Commune tous les justificatifs nécessaires au versement de la subvention : compte rendu des activités 2010 à 2013, statuts de l'association, liste des membres, inscription INSEE,
- Vu les délibérations du 10 janvier 2011, du 5 mars 2012 et du 14 janvier 2013 par laquelle le Conseil municipal décide d'allouer une subvention communale de 170 euros aux associations locales en activité contre le dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,
- Vu la délibération du 10 mars 2014 par laquelle le Conseil municipal décide d'allouer une subvention communale de 180 euros aux associations locales en activité contre le dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,
- Considérant néanmoins l'activité de cette association,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer les subventions de 2011 à 2014 à l'Association de Pêche de Stotzheim,
- PRÉCISE que ces subventions versées seront imputées au compte 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

SUBVENTION COMMUNALE 2013 À L'UNION MUSICALE DE STOTZHEIM

- Vu la délibération du 14 janvier 2013 par laquelle le Conseil municipal décide d'allouer une subvention communale de 170 euros aux associations locales en activité contre le dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,
- Vu le dépôt en mairie du compte rendu des activités 2012 de l'Union Musicale de Stotzheim en mars 2014,
- Considérant qu'il s'agit d'une erreur du secrétariat,
- Considérant néanmoins l'activité de cette association,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention 2013 à l'Union musicale de Stotzheim,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée au compte 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE SINITRE

- Vu le contrat et la déclaration de M. JESSEL, suite au renversement du lampadaire situé devant sa propriété, sise 5 route de St Pierre à Stotzheim,
- Vu le devis du 16 octobre 2014 de l'entreprise CRESA pour le remplacement du lampadaire accidenté d'un montant de 1 012,75 € TTC,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1 012,75 € TTC par Crédit Mutuel Assurances,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2014,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 012,75 € TTC versée par Crédit Mutuel Assurances pource dommage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Éric KRETZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 28 A/B Haut-Village à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :
 - à Monsieur Éric KRETZ : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pur les travaux de peinture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX ACCÈS PMR (PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE) : MAIRIE ET ÉGLISE - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

- Vu le point I de l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation portant obligation d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé pour tout ERP (Établissement recevant du public) non conforme au 31/12/2014,
- Vu le rapport de diagnostic ERP, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, établi par l'entreprise SOCOTEC, en date du 02/09/2010, pour la mairie et l'église,
- Vu la délibération du 7 juillet 2014 par laquelle le Conseil décide de travailler avec le CAUE du Bas-Rhin sur le projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite des locaux de la mairie,
- Vu la délibération du 1^{er} septembre 2014 par laquelle le Conseil décide de faire effectuer les relevés de la mairie par l'architecte Pierre KOCH,
- Considérant que l'église de Stotzheim pourra bénéficier d'une dérogation sur l'accessibilité, au titre des problèmes techniques et contraintes patrimoniales,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de s'engager dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la mairie ; les travaux d'accessibilité étant prévus d'être réalisés dans un délai de 3 ans maximum,
- DIT que le dossier sera déposé avant le 27 septembre 2015,
- CHARGE le Maire de solliciter les aides pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION

- Vu la délibération du 5 mai 2014 relative à la suppression de la prise d'eau rue de Benfeld,
- Considérant que suite à la suppression de la prise d'eau utilisée par les exploitants agricoles et vu l'état du revêtement actuel, des travaux d'enrobés sont à réaliser,
- Considérant que pour effectuer les travaux, la Commune doit devenir propriétaire du chemin d'exploitation,
- Vu la délibération du 24 novembre 2014, par laquelle le Bureau Directeur de l'Association Foncière de Stotzheim, actuel propriétaire de la parcelle n° 259 section 51 de 28,22 ares, décide de céder ce chemin d'exploitation à la Commune au prix de un euro symbolique,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 51 n° 259 de 28,22 ares appartenant à l'Association Foncière de Stotzheim,
- FIXE le prix d'acquisition pour ce terrain de voirie destiné à être intégré dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro pour l'ensemble de la parcelle,
- CHARGE l'étude de Me WEHRLÉ sise 67230 BENFELD de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire à signer les actes notariés à intervenir,
- DÉCIDE de prendre en charge les frais de notaire et tous frais relatifs à la transcription des actes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 8

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES ÉLUS

- Considérant que les élus percevant une indemnité de fonction peuvent cotiser à un régime de retraite complémentaire,
- Entendu les élus qui présentent au Conseil l'offre reçue de CAREL (cotisations au taux de 8 % en charges salariales et patronales) et proposent que la cotisation soit rétroactive depuis le début du mandat,
- Considérant que la collectivité ne peut refuser de participer si les élus demandent à souscrire à cette retraite complémentaire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la création de la retraite complémentaire pour le Maire et les adjoints avec la participation de la Commune au taux de 8 %,
- PRÉCISE que les cotisations seront imputées au compte 6553.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX**7 abstentions – 8 voix pour**(Le Maire et les Adjoints étant personnellement concernés se sont abstenus)***LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE****CALENDRIER DES MANIFESTATIONS****09/01/2015****Réception des vœux****Mairie****Commune de Stotzheim****19 h 00****Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.****Le calendrier des manifestations 2015 sera inséré dans le bulletin municipal de janvier 2015.**

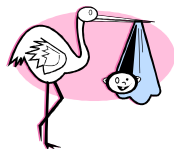
AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

- Marianne EPP remplacement portail, 9 rue de Benfeld
- Pascal GAUTHERIE piscine, 5 Kleiner Hohweg
- Jean-Philippe JENNER piscine, 30 Bas-Village

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

Erwan André François MENANT, fils de Jérémy MENANT et Carole KLOEPFER, demeurant 31 rue d'Or, est né le 16 novembre 2014 à SÉLESTAT.

Louis ROESCH, fils de Frédéric ROESCH et Carole ARGANT, demeurant 9 rue Binnweg, est né le 23 novembre 2014 à SÉLESTAT.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Pour voter en 2015, **pensez à vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2014 minuit.**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre en mairie avant le 31 décembre et de vous munir d'une **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport...) et d'un **justificatif de domicile** (facture de téléphone ou électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...).

Le secrétariat de la mairie sera ouvert au public, pour les inscriptions sur la liste électorale de Stotzheim :

- **le mercredi 31 décembre 2014 de 18 h 00 à 20 h 00.**

FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, nous vous informons que le **secrétariat de la mairie sera fermé du 23 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclus**

Les horaires d'ouverture habituels reprendront à compter du lundi 5 janvier 2015.



RAPPEL : PRIORITÉ À DROITE DANS TOUT LE VILLAGE !

Après les travaux de voirie réalisés récemment, la municipalité rappelle que **TOUTES** les voies communales sont désormais en priorité à droite.

CIRCULER EN HIVER SUR LES ROUTES DU BAS-RHIN



Les cartes « conseil » pour circuler en hiver sur les routes du Bas-Rhin sont disponibles en Mairie.

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS NOTRE COMMUNE DEPUIS 2010

Si vous avez emménagé dans notre commune dans les 4 dernières années, vous êtes cordialement invités à la réception des vœux qui aura lieu

le vendredi 9 janvier 2015 à 19 h
dans la grande salle de la mairie

Cette soirée sera pour vous l'occasion de rencontrer les élus ainsi que les responsables des associations locales.

Nous serions heureux de vous avoir parmi nous afin de pouvoir vous saluer de vive voix.

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de bien vouloir **confirmer votre présence au secrétariat de la Mairie à partir du 5 janvier et au plus tard le 7 janvier 2015** (au 03 88 08 94 06 ou par mail à mairie@stotzheim.fr).

Le Maire,
Jean-Marie KOENIG



CONCERT D'HIVER DE L'UNION MUSICALE

L'Union Musicale a le plaisir de vous annoncer que son **traditionnel concert d'hiver** approche à grand pas. À cette occasion, petits et grands, mélomanes connaisseurs ou non, vous êtes tous cordialement conviés à venir nous écouter

le samedi 17 janvier 2015 à 20h15

Cette année, l'Union Musicale et son chef Jacky Fritsch vous feront voyager à travers les contes et légendes, et vous offriront un programme riche et varié.

La chorale de Westhouse, « la clé des chants », sous la direction de Virginie KLETHI, accompagnera nos musiciens et nous interprétera quelques morceaux de son répertoire.

Venez tous nombreux soutenir l'Union Musicale, par votre présence et vos encouragements.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

L'Union Musicale de Stotzheim

SITES TOURISTIQUES ET RESTAURANTS OUVERTS

La liste des sites touristiques à visiter durant les fêtes de fin d'année ainsi que la liste des restaurants partenaires de l'Office du Tourisme Barr-Bernstein, ouvertes pour les fêtes de fin d'année, sont disponibles en mairie.

INFORMATIONS BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque organise une **exposition « Ronde de Noël des poupées et baigneurs »**.

Près de 40 poupées tricotées vous mèneront au Cirque, au Pays du Père Noël et vous permettront de rencontrer la famille « nez de carottes » autour d'un pique-nique.

Mme STOECKEL expose encore quelques-uns de ses baigneurs de collections (30) en voiture, en poussette, landau et berceau d'époque.

Venez les admirer aux **horaires d'ouverture** de la bibliothèque :

mercredi de 16 h 30 à 18 h 30

vendredi de 18 h 30 à 20 h 30 (sauf les 24 et 26 décembre)

et aux portes ouvertes des dimanches 28 décembre et 4 janvier de 14 h à 18 h

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée :

- les mercredis 24 et 31 décembre 2014,
- le vendredi 26 décembre 2014.

Au plaisir de vous accueillir.

L'équipe de la bibliothèque



***Le Maire,
les membres du Conseil Municipal
et les employés de la Commune***

vous souhaitent à tous

***un Joyeux Noël
et une Bonne Année 2015***



**BONNE ANNEE
2015**